

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 44^e année - N° 4 - Jeudi 3 février 2022

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance

portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière

Modification du 1^{er} février 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

L'ordonnance du 21 décembre 2020 portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 7, alinéas 2, lettre a (nouvelle teneur), et 3 (abrogé)

² Les personnes suivantes sont exemptées de l'obligation prévue à l'alinéa 1:

a) les élèves des degrés 1H à 8H;

(...)

³ Abrogé

Article 16, alinéa 5 (nouvelle teneur)

⁵ L'article 7 déploie ses effets jusqu'au 18 février 2022.

II.

La présente modification entre en vigueur le 7 février 2022.

Delémont, le 1^{er} février 2022

Au nom du Gouvernement

Le président: David Eray

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

¹⁾RSJU 818.101.26

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 16 février 2022, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Election d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances
4. Questions orales
5. Modification de la loi d'organisation du Parlement (deuxième lecture)
(Limitation de l'accès au Parlement en période de pandémie de COVID-19)

Présidence du Gouvernement

6. Question écrite N° 3431
Utilisation du langage simplifié pour les documents officiels et la communication de l'Etat: état de la situation. Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)

Délégation aux affaires jurassiennes

7. Modification de la loi d'organisation du Parlement (LOP) (première lecture)
(Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier)

Département de l'environnement

8. Arrêté octroyant un crédit d'engagement à l'Office de l'environnement pour financer les travaux de revitalisation de la tourbière de La Gruère
9. Motion N° 1390
Protégeons mieux les agriculteurs et les randonneurs sur les chemins pédestres jurassiens.
Alain Koller (UDC)
10. Motion N° 1393
Biomasse jurassienne: mettons les gaz!
François Monin (PDC)
11. Motion N° 1394
Programme de réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens: sortons de l'impasse!
Bernard Studer (PDC)

12. Interpellation N° 979
Journée climat du 2 mai 2022 au Parlement fédéral.
Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)
13. Interpellation N° 980
Dans la course au numérique, a-t-on encore le temps de réfléchir? Christophe Schaffter (CS-POP)
14. Question écrite N° 3424
Mais comment a donc été commise la monumentale erreur de Strate J? Rémy Meury (CS-POP)
15. Question écrite N° 3436
Moyens à mettre en œuvre pour réduire substantiellement la vitesse des véhicules dans la « descente » de Boécourt. Alain Schweingruber (PLR)
16. Question écrite N° 3438
Les lignes ferroviaires d'Ajoie et Haute-Sorne toutes en péril? Baptiste Laville (VERT-E-S)
17. Question écrite N° 3439
Quelle stratégie pour les transports de marchandises dans le Jura? Géraldine Beuchat (PCSI)
18. Question écrite N° 3440
Evolution des plans de gestion des forêts dans le contexte du réchauffement climatique et de la pression économique sur l'approvisionnement en bois de construction: n'est-il pas temps d'agir?
Pierre-André Comte (PS)

Département de l'intérieur

19. Postulat N° 439
Pour un soutien du bénévolat dans notre Canton.
Florence Boesch (PDC)
20. Question écrite N° 3421
Structures d'accueil des enfants: quelles mesures contre le Covid. Pauline Christ Hostettler (PS)
21. Question écrite N° 3422
Protection des personnes LGBTI – quelle est la situation dans le Jura? Jelica Aubry-Janketic (PS)
22. Question écrite N° 3428
Black-out: le Jura est-il prêt à une telle éventualité pour éviter le chaos? Géraldine Beuchat (PCSI)
23. Question écrite N° 3434
Covid-19 et dérives sectaires: l'Etat jurassien prend-il suffisamment de hauteur? Patrick Cerf (PS)
24. Question écrite N° 3435
Intoxications au GHB: quelles mesures dans le Jura?
Pauline Christ Hostettler (PS)

Département de l'économie et de la santé

25. Arrêté portant approbation de la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (Convention sur le financement de la formation postgrade; CFFP)
26. Intervention en matière fédérale N° 3
Abrogation immédiate de toutes les mesures Covid restrictives de liberté par l'Assemblée fédérale.
Didier Spies (UDC)
27. Motion N° 1389
Vente régulée de cannabis en Suisse: participer au projet pilote pour les consommateurs jurassiens.
Christophe Schaffter (CS-POP)
28. Motion N° 1392
La gratuité des tests Covid dans le canton du Jura.
Didier Spies (UDC)
29. Interpellation N° 983
Des améliorations urgentes dans le secteur des soins.
Fabrice Macquat (PS)

30. Question écrite N° 3420
Salaire minimum: une adaptation au coût de la vie nécessaire. Loïc Dobler (PS)
31. Question écrite N° 3427
Des mesures de soutien pour faire croître le PIB?
Baptiste Laville (VERT-E-S)
32. Question écrite N° 3432
Influence des cigarettiers en Suisse: quid du Jura?
Tania Schindelholz (CS-POP)
33. Question écrite N° 3437
Microfermes et petites exploitations agricoles: aussi l'avenir de l'agriculture jurassienne?
Baptiste Laville (VERT-E-S)
34. Question écrite N° 3441
Malade ou pas malade? De vrais enjeux!
Emilie Moreau (PVL)

Département de la formation, de la culture et des sports

35. Arrêté octroyant un crédit d'engagement à l'Office de la culture et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de l'Université populaire jurassienne pour les années 2022 à 2023
36. Question écrite N° 3412
Plan d'étude et programme de cours dans la formation post-obligatoire: pour une école jurassienne ouverte au monde, citoyenne et durable.
Christophe Schaffter (CS-POP)
37. Question écrite N° 3426
Pourquoi tant de précipitation pour le recrutement des apprentis? Magali Voillat (PDC)
38. Question écrite N° 3430
Mesures compensatoires. Suzanne Maitre (PCSI)

Département des finances

39. Motion N° 1384
L'Etat jurassien: un employeur attractif et innovant.
Alain Beuret (PVL)
40. Interpellation N° 981
Pour une distribution extraordinaire de la réserve pour distributions futures du bénéfice de la BNS.
Boris Beuret (PDC)
41. Interpellation N° 982
Quel avenir pour les communes jurassiennes – L'avis du Gouvernement? Géraldine Beuchat (PCSI)
42. Question écrite N° 3423
Qui profite vraiment de la RFFA?
Rémy Meury (CS-POP)
43. Question écrite N° 3425
Pour une meilleure indication du remboursement de l'impôt anticipé. Yann Rufer (PLR)
44. Question écrite N° 3429
Crypto monnaies: quel traitement par les autorités fiscales jurassiennes? Yann Rufer (PLR)
45. Question écrite N° 3433
Faut-il surcharger inutilement certains services cantonaux? Nicolas Maître (PS)

Delémont, le 28 janvier 2022

Au nom du Parlement
La présidente: Brigitte Favre
Le secrétaire général: Fabien Kohler

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

**Ordonnance
concernant l'orientation scolaire
et professionnelle et la psychologie scolaire**

Modification du 25 janvier 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 21 novembre 2006 concernant l'orientation scolaire et professionnelle et la psychologie scolaire¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 23 (nouvelle teneur)

Art. 23 La commission d'orientation scolaire et professionnelle a pour tâches:

- a) de veiller à la cohérence des mesures d'orientation destinées aux élèves de l'école secondaire dans le cadre de la transition de la scolarité obligatoire vers une formation générale ou une formation professionnelle initiale;
- b) d'accompagner et de superviser la mise en œuvre des mesures d'orientation;
- c) de chercher à développer et actualiser les mesures d'orientation.

Article 24 (nouvelle teneur)

Art. 24 ¹ La commission d'orientation scolaire et professionnelle est composée de treize membres nommés par le Gouvernement, répartis de la manière suivante:

- deux membres du Centre;
- deux membres du Service de l'enseignement;
- quatre membres du Service de la formation postobligatoire, dont deux issus des directions des divisions;
- la personne déléguée à l'égalité;
- un membre du groupement interprofessionnel ju/be;
- deux directeurs d'école secondaire;
- le coordinateur de l'enseignement de la branche EGS.

² Elle est présidée conjointement par un des représentants du Centre et un des représentants du Service de l'enseignement.

Article 25 (nouvelle teneur)

Art. 25 ¹ Les membres de la commission d'orientation scolaire et professionnelle sont nommés pour la législature.

² Ils sont rééligibles.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} mars 2022.

Delémont, le 25 janvier 2022

Au nom du Gouvernement

Le président: David Eray

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 410.81

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 18 janvier 2022**

Par arrêté, le Gouvernement a créé un groupe de travail chargé de discuter, d'évaluer et de proposer les mesures de protection et d'accompagnement liées à la présence des grands prédateurs dans le canton.

Sont nommés membres du groupe de travail:

- M^{me} Roxane Didier, Office de l'environnement;
- M^{me} Marie-Anne Etter, WWF Jura;

- M. Amaury Boillat, Office de l'environnement;
- M. Pierre-Alain Juillerat, Fondation rurale interjurassienne;
- M. Jean-Paul Lachat, Service de l'économie rurale;
- M. François Monnin, AgriJura.

En cas de besoin, le groupe de travail peut s'adjoindre le concours ponctuel d'autres spécialistes.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Amaury Boillat.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par l'Office de l'environnement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 18 janvier 2022**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de la République et Canton du Jura au sein de la plateforme intercantonale JUNORAH pour la période 2021-2025:

- D^r Danielle Charmillot, Médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes;
- M^{me} Françoise Ruiz, Présidente de l'association Cerebral Jura;
- M. Nicolas Froté, Directeur-adjoint de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile;
- M. Jean-Noël Theurillat, Représentant de la section INSOS Jura.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'intérieur

**Publication
de l'Autorité de surveillance des fondations**

Le Département de l'intérieur, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura,

1. approuve la dissolution de la Fondation de l'ancien dispensaire, à Porrentruy, qui est mise en liquidation;
2. désigne les membres du Conseil de fondation en qualité de liquidateurs à compter de l'entrée en force de la présente décision;
3. charge les liquidateurs de procéder aux démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure de liquidation, à savoir notamment:
 - procéder à l'appel aux créanciers;
 - payer tous les créanciers;
 - provisionner une somme suffisante pour régler les émoluments de radiation;
 - soumettre à l'Autorité de surveillance pour approbation des propositions quant à l'affectation des actifs restants;
 - remettre à l'Autorité de surveillance, à l'issue des démarches, un rapport final et une attestation confirmant que la fondation n'a plus d'actifs, ni de passifs;
4. invite le Registre du commerce à procéder aux inscriptions qui découlent de la présente décision;
5. dit qu'il est perçu un émoulement de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs;
6. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;

7. notifie la présente décision:

- à la fondation, Rue Thurmann 10d, Porrentruy, par pli recommandé;
- à l'organe de révision, GNG REVISION Sàrl, Porrentruy;
- au Registre du commerce, Delémont;
- au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;
- au Journal officiel pour publication (dispositif uniquement).

Delémont, le 26 janvier 2022.

La Ministre de l'intérieur: Nathalie Barthoulot.

Avis concernant les voies de droit: La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département de l'intérieur dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 du Code de procédure administrative; RSJU 175.1). Les règles relatives aux fêtes (art. 44a Cpa) sont réservées. L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Service de l'économie rurale

Mise à jour des prescriptions pour le projet « Voltéro, thérapie avec le cheval FM »

Les prescriptions pour le projet « Voltéro, thérapie avec le cheval FM » ainsi que le formulaire de demande ont été mis à jour. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet www.jura.ch/ecr, rubrique « Production animale ». Ils peuvent également être demandés au Service de l'économie rurale (tél. 032 420 74 12).

Courtemelon, janvier 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

Assemblée de la Corporation bourgeoise de la 2^e Section des Bois, vendredi 25 février 2022, à 20h00, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat

*Les règles de l'OFSP doivent être respectées,
nous vous prions de vous munir d'un masque*

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le budget 2022 et les différentes taxes 2022.
3. Discuter et approuver la constitution d'un droit de superficie sur le domaine des Prés-Derrière 1, 2336 Les Bois.
4. Donner la compétence au Conseil pour la ratification de ce droit de superficie.
5. Divers.

Les Bois, le 25 janvier 2022.

Secrétariat de la Corporation de la 2^e Section.

Courroux

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 17 janvier 2022, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

Rue de Bellevie

- Pose des signaux 2.59.5 - Zone de rencontre (2x)
- Pose des signaux 2.59.6 - Fin de la zone de rencontre (2x)

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courroux, le 3 février 2022.

Conseil communal.

Develier

Approbation de plans et prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 24 janvier 2022, les documents suivants concernant la révision partielle du plan d'aménagement local:

- Plan de zones
- Plan des dangers
- Règlement communal sur les constructions

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Develier, le 27 janvier 2022.

Conseil communal.

Avis de construction

Basse-Allaine / Montignez

Requérant: Germain Stauffer, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: atelier.frd Sàrl, Frédéric Ramseyer, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale.

Cadastre: Montignez. Parcelle N° 2001, sise à la rue Les Champs Bouchards, 2924 Montignez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Mac. Plan spécial: Champs Bouchards.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 23m10, largeur 12m20, hauteur 4m32, hauteur totale 4m32.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte à préciser; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 28 janvier 2022.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Montignez

Requérant: Henri Tiraboschi, Sous-Bellevue 34, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: atelier.frd sàrl, Frédéric Ramseyer, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale.

Cadastre: Montignez. Parcelle N° 2001, sise à la rue Les Champs Bouchards, 2924 Montignez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Mac. Plan spécial: Champs Bouchards.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 23m10, largeur 12m20, hauteur 4m28, hauteur totale 4m28.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanche; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 28 janvier 2022.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Montignez

Requérant: Daniel Ramseyer, Route de Buix 28, 2924 Montignez. Auteur du projet: atelier.frd Sàrl, Frédéric Ramseyer, Rue du 23-Juin 1965, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction de deux poulaillers d'élevage.

Cadastre: Montignez. Parcelles N°s 1089, 1090, 1092 et 1094, sises à la rue Sur le Rût de Villard, 2924 Montignez. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions poulaillers ouest et est: Longueur 48m04, profondeur 21m00, hauteur 4m40, hauteur totale 5m69.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique et B.A., panneaux sandwich RAL 8012; toiture: panneaux sandwich RAL 8004 et panneaux solaires noirs (pans sud).

Basses-cours: Clôtures métalliques grillagées, hauteur 1m40; silos à grains translucides: diamètre 2m10, hauteur et hauteur totale 6m90 m pour les 2 silos du poulailler ouest; 5m60 pour les 2 silos du poulailler est.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 28 janvier 2022.

Conseil communal.

Bonfol

Requérant et auteur du projet: John Moser, Raye-Chênes 2B, 2944 Bonfol.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar agricole pour le stockage de fourrage et de machines agricoles.

Cadastre: Bonfol. Parcelle N° RP 126.1, sise à la rue Rependant delà de Moncevi, 2944 Bonfol. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 22 al. 1 DRN (hauteur façade sud).

Dimensions: Longueur 60m00, largeur 24m80, hauteur 8m00, hauteur totale 10m80.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique, tôle RAL 8024 (brun beige); toiture: tôle RAL 8012 (brun rouge).

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Bonfol, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 28 janvier 2022.

Conseil communal.

Bonfol

Requérants: Céline et Matthieu Terreaux, Chemin de la Chapelle 25A, 2933 Lugnez. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Corine Mamie Leschot, 32, Faubourg Saint-Germain, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et couvert à voitures; pose de panneaux photovoltaïques et d'une PAC air/eau, ainsi que d'un poêle.

Cadastre: Bonfol. Parcelle N° RP 201.1, sise à la rue En Bellegesse, 2944 Bonfol. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 26 al. 2 RCC (longueur lucarne).

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'art. 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 14m14, largeur 9m44, hauteur 4m60, hauteur totale 8m22; terrasse: longueur 6m10, largeur 4m40, hauteur totale 2m90; couvert à voitures: longueur 6m30, largeur 6m10, hauteur totale 2m90.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage mélèze horizontal, teinte naturelle; toiture: ardoises éternit brunes.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Bonfol, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 27 janvier 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant: Cattin-Gigandet Immobilier Sàrl, Célien Gigandet, La Chau 16, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: ART Conception Immobilière Sàrl, Théo Aranda, Rue de la Serre 4, 2000 Neuchâtel.

Description de l'ouvrage: Construction de deux villas mitoyennes (2 logements) avec sous-sol et garages doubles, 1 poêle, PAC ext., véranda non chauffée, terrasses couverte et non couvertes, toiture plate avec panneaux solaires.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1199, sise à la rue Le Pré au Maire, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: A la forêt; à la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 26m75, largeur 11m20, hauteur 7m00, hauteur totale 7m00.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et maçonnerie, isolation périphérique, crépi teinte taupe foncé; toiture: toiture plate, fini gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCA11 (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 31 janvier 2022.

Conseil communal.

Bure

Requérante: Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure. Auteur du projet: Noé Vallat Architecte HES, Noé Vallat, Route de Fahy 40, 2915 Bure.

Description de l'ouvrage: Entretien et remplacement partiel d'éléments défectueux avec assainissement partiel de l'enveloppe et changement du système de chauffage du bâtiment scolaire de Bure: réfection et assainissement de l'enveloppe du bâtiment, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau, installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 170, sise à la Rue du Voirdgerat, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAb.

Genre de construction: Isolation, fenêtres, stores, PAC, panneaux solaires; façades: rénovation des façades pignons supérieurs par un bardage bois couleur mélèze.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 1^{er} février 2022.

Conseil communal.

Châtillon

Requérants: Karin Porchet, Abbé Grégoire Joliat 5, 2852 Courtételle; Luigi Muci, Abbé Grégoire Joliat 5, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame Sàrl, Robin Voyame, Haut-Fourneau 8, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert pour 2 voitures, réduit et terrasses extérieures; construction d'un couvert pour mobile-home, d'une piscine et d'un accès; pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et pose d'une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur.

Cadastre: Châtillon. Parcelle N° 1062, sise à la rue Derrière les Clos, 2843 Châtillon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, MA et périmètre vergers.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement aux équipements).

Dimensions: Longueur 24m94, largeur 9m33, hauteur 4m66, hauteur totale 4m66.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie, blanc cassé, couleur pastel; toiture: éternit Structa Casa, brun-rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat communal de Châtillon, Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 31 janvier 2022.

Conseil communal.

Cœuve

Requérants: Serge et Marylise Heusler, Le Courtedoux 29, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Planibat sàrl, Juanito Iglesias, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec couvert à voitures, réduit et pergola bioclimatique.

Cadastre: Cœuve. Parcelle N° 3575, sise à la Rue des Vergers, 2932 Cœuve. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Sur le Crêt.

Dimensions: Longueur 12m70, largeur 9m14, hauteur 4m95, hauteur totale 7m56.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; annexe: bardage bois naturel; toiture: tuiles grises; annexe: fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Cœuve, Milieu du Village 45, 2932 Cœuve, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 27 janvier 2022.

Conseil communal.

Courroux / Courcelon

Requérants: Marion et Fabian Bachmann, Chemin du Brunchenal 30D, 2805 Soyhières. Auteur du projet: in7. CH, Philippe Ruegg, Rue des Andains 12, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 3 et construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit, terrasse couverte, PAC ext. et mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur 2 pans de toiture.

Cadastre: Courcelon. Parcelle N° 1059, sise à la Rue de la Ribe, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: Article 58 OCAT (ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire), distance entre bâtiments.

Description: Dimensions: longueur 18m08, largeur 8m89, hauteur 4m32, hauteur totale 8m50.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie, isolation périphérique, crépi blanc cassé et bardage mélèze naturel; toiture: tuiles TC anthracites.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 3 février 2022.

Conseil communal.

Courroux / Courcelon

Requérant: Jean-François Vogel, Route de Recolaine 14, 2824 Vicques. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, couvert à voitures/atelier/rangement et panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Courroux/Courcelon, parcelle N° 2720; Courroux, parcelle N° 2721 (Val Terbi/Vicques); parcelle N° 2722 (Val Terbi/Vicques); sises à la rue Les Gros Champs, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Articles 38, 47 et 212 (ZA8) topographie du terrain.

Requête spéciale: La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Dimensions de la maison familiale: Longueur 14m25, largeur 10m00, hauteur 6m90, hauteur totale 8m91; couvert à voitures/atelier/rangement: longueur 10m00, largeur 5m15, hauteur 4m45, hauteur totale 4m45.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie, isolation périphérique, crépi, teinte RAL 9001 (blanc crème); toiture: tuiles type Jura, teinte RAL 8004 (brun cuivré).

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 3 février 2022.

Conseil communal.

Courroux / Courcelon

Requérant: Jean-François Vogel, Route de Recolaine 14, 2824 Vicques. Auteur du projet: Impact Projets Sàrl, Fabien Roulin, Rue de la Sagne 17A, 1450 Sainte-Croix.

Description de l'ouvrage: Construction d'un rural pour 82.34 UGB, (vaches laitières, génisses et élevage de chèvres), stockage, hangar, fosse à lisier de 520 m³, avec panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Courroux/Courcelon. Parcelle N° 2720, sise à la rue Les Gros Champs, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Dimensions rural: Longueur 84m10, largeur 27m51, hauteur 8m10, hauteur totale 12m10; silos: 1 x diamètre 5m12, 1 x diamètre 4m27, hauteur et hauteur totale pour les 2 silos: 20m20 (yc. garde-corps); fumière: longueur 16m20, profondeur 12m70, hauteur 6m50, hauteur totale 9m10; annexe caprins et salle de traite: longueur 18m35, profondeur 15m03, hauteur 5m20, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature béton/maçonnerie + structures métallique et bois; façades en béton apparent gris et bardage bois naturel; toiture: panneaux sandwich RAL 8004.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 3 février 2022.

Conseil communal.

Damphreux

Requérante et auteur du projet: Fondation des Marais de Damphreux (FMD), Michel Juillard, Clos Gaspard 78C, 2946 Miécourt.

Description de l'ouvrage: Pose d'une tour pour hirondelles de fenêtre.

Cadastre: Damphreux. Parcelle N° 2163, sise à la rue La Carpière, 2933 Damphreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Sur les Courtils.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions tour à hirondelles: Longueur 2m44, largeur 2m11, hauteur totale 7m00.

Genre de construction: Socle métallique, structure bois, teinte brune; toiture: structure bois, teinte brune.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Damphreux, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux, le 3 février 2022.

Conseil communal.

Damphreux

Requérante et auteure du projet: Fondation des marais de Damphreux (FMD), Michel Juillard, Clos Gaspard 78C, 2946 Miécourt.

Description de l'ouvrage: Suppression de la butte existante et construction d'une tour d'observation ornithologique.

Cadastre: Damphreux. Parcelle N° 2159, sise à la rue Sur les Prés du Chêne, 2933 Damphreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 5m00, largeur 3m00, hauteur 9m00, hauteur totale 9m00.

Description et matériaux: Structure et toiture en bois, 4 pieds en acier galvanisé, 3 échelles avec rampes en acier galvanisé, 3 planchers en bois de coffrage et bois marin phénolique.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Damphreux, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux, le 3 février 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: CDS Centre de Santé Delémont SA, Route de Rossemaison 48, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Route de Moutier 109, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un tunnel de liaison sous la rue de Chaux à Delémont.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 288, sise à la Rue de Chaux, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de transport, ZTB.

Dimensions: Longueur 14m50, largeur 5m70, hauteur 4m82, hauteur totale 4m82.

Genre de construction: Matériaux façades: béton armé; toiture: béton armé.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 janvier 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: YellowStone SA, Rue des Tuilliers 14, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani Architecture, Route de Moutier 109, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un immeuble médical comprenant un parking souterrain, des locaux de soin (médicaux) et des locaux administratifs ainsi que la déconstruction de plusieurs annexes, démolition partie habitation (bâtiment N° 2) pour la création des nouveaux locaux administratifs, pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture, réaménagement des extérieurs comprenant la création de plusieurs places de stationnement, construction de plusieurs murs de soutènements et pose d'un abri vélos, emplacement des nouveaux arbres.

Cadastre: Delémont. Parcelles N°s 3247, 1955 et 4696, sises à la Rue de Chaux, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, MBa.

Dimensions: Longueur 27m06, largeur 24m60, hauteur 13m37, hauteur totale 16m42.

Genre de construction: Matériaux façades: verre, métal, blanc; toiture: végétalisée, naturelle.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 janvier 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Aurélie et Kévin Grossenbacher, Rue des Pesses 4, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec terrasse et pompe à chaleur.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 4503, sise à la Rue des Lys, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Longues-Royes Ouest.

Dimensions villa familiale: Longueur 13m80, largeur 8m28, hauteur 5m75, hauteur totale 6m63; garage: longueur 9m30, largeur 6m51, hauteur 3m24.

Genre de construction: Façades villa: crépis blanc; toiture: tuiles brunes; façades garage: bois naturel.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 31 janvier 2022.

Conseil communal.

Le Noirmont

Correction de l'avis publié dans le Journal officiel N° 3 du 27 janvier 2022

Requérants: Breandle Patrick et Nadia, Rue des Alisiers 14, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: GC Maket, Atelier d'architecture, Géraldine Chappatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois

Description de l'ouvrage: Agrandissement de l'habitation existante; séjour/salle à manger et salle de bains ainsi que couvert à voitures.

Dimensions: Séjour/salle à manger: longueur 9m20, largeur 5m78 et longueur 7m00, largeur 4m00, hauteur et hauteur totale 3m20; salle de bains: longueur 4m38, profondeur 2m21, hauteur et hauteur totale 3m20; dimensions couvert à voitures: longueur 5m80, profondeur 4m10, hauteur et hauteur totale 3m00

Genre de construction séjour/salle à manger: Matériaux façades: Ytong façade, isolation façades: crépi, beige; toiture: toiture plate, fini gravier rond; matériaux couvert à voitures: B.A.

Le Noirmont, le 28 janvier 2022.

Conseil communal.

Pleigne

Requérant et auteur du projet: Patrick Blaise Guenat, Rue des Mayettes 4, 2807 Pleigne.

Description de l'ouvrage: Construction d'un bâtiment annexe à la maison familiale, équipé d'un four à pizza et gril.

Cadastre: Pleigne. Parcelle N° 1315, sise à la rue Dos le Môtie, 2807 Pleigne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: Distance avec la route communale (demande de dérogation pour la distance à la route communale ramenée à 2 mètres).

Dimensions: Longueur 5m00, largeur 4m40, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis blanc cassé; toiture: toit plat, gris.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 mars 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 26 janvier 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ à la retraite de la titulaire, le Tribunal de première instance met au concours un poste de

Commis-greffier-ère à 70%

Mission: Assurer les tâches de la chancellerie du Tribunal de première instance. La fonction implique l'enregistrement des affaires, la dactylographie d'ordonnances et de jugements, la rédaction de correspondance courante, la tenue du procès-verbal en audience, l'accueil téléphonique et la communication de renseignements aux justiciables, la tenue de l'agenda, la surveillance des délais ainsi que la permanence relative au Tribunal des mesures de contrainte. Assurer d'autres tâches administratives liées à la fonction de commis-greffier-ère.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes; parfaite maîtrise des outils informatiques, expérience dans le milieu judiciaire vivement souhaitée, polyvalence et capacités d'adaptation, sens du contact; connaissances de l'allemand; la formation de secrétaire juridique constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Commis-greffier-ère / Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Jade Augsburg, première greffière e.r. du Tribunal de première instance, téléphone 032 420 33 25.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention « Postulation Commis-greffier-ère » **jusqu'au 25 février 2022** (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents). Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Le Tribunal cantonal met au concours un poste

Collaborateur-trice scientifique chargé-e de projet informatique à 80 %

Pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2023.

Mission : Sous la responsabilité du Tribunal cantonal et en étroite collaboration avec le Service informatique cantonal (SDI) et les instances judiciaires, vous pilotez et coordonnez la mise en place et l'évolution de la numérisation de la justice jurassienne et en particulier le projet Justitia 4.0. Vous apportez un soutien technique et scientifique dans les différentes tâches dévolues au Tribunal cantonal. Vous suivez la planification des projets au niveau suisse et cantonal, notamment en participant à différentes séances. Vous participez à l'adaptation, aux tests et à la mise en production des différentes applications informatiques. Vous supervisez le suivi administratif et les budgets des projets en collaboration avec le SDI. Vous soutenez les instances judiciaires dans la mise en œuvre ainsi que les partenaires. Vous assurez la première formation des utilisateurs.

Profil : Master universitaire dans un domaine lié à l'activité, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans, de préférence dans le domaine informatique et juridique. Vous disposez de bonnes compétences dans les domaines informatique (numérisation) et juridique. Vous disposez de bonnes connaissances du système judiciaire suisse et jurassien, de préférence avec une expérience dans les tribunaux et dans l'organisation et de la gestion de projets informatiques techniques. Vous avez une bonne compréhension des enjeux techniques et organisationnels liés à la numérisation des tribunaux et de la justice suisse. Vous êtes capable de formaliser et de documenter des processus de gestion. Vous faites preuve d'ouverture, d'autonomie, d'esprit d'analyse et de synthèse. Vous êtes capable de mener et gérer des projets de manière indépendante, en collaboration avec le Tribunal cantonal, le SDI et les autres instances judiciaires. Des connaissances de l'allemand sont indispensables.

Fonction de référence et classe de traitement : Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction : 1^{er} avril 2022.

Lieu de travail : Porrentruy.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de Madame Lisiane Poupon, première greffière du Tribunal cantonal, téléphone 032 420 33 00.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 février 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice

scientifique chargé-e de projet informatique ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison du transfert du titulaire, la Police cantonale met au concours un poste de

Sous-officier-ère II de gendarmerie, chef-fe de groupe au Groupe d'intervention à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission : Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer les sous-officier-ère-s du groupe d'intervention et les sous-officier-ère-s supérieur-e-s selon son domaine de compétences. Assumer les missions du groupe d'intervention. Analyser, préparer et conduire les engagements GI.

Profil : Etre titulaire du brevet fédéral de police, des cours GI spécifiques, du CCII ou s'engager à les suivre, du permis de conduire ; maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale ; avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse ; faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement : Sous-officier-ère II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction : A convenir.

Lieu de travail : Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès du capitaine Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 11 février 2022** et comporter la mention « Postulation Sous-officier-ère II de gendarmerie, chef-fe de groupe au Groupe d'intervention ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre

dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service des contributions, pour sa Section des personnes physiques, met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 50 %

Mission: Assister le chef de Section ainsi que les collaborateur-trice-s dans leurs tâches administratives. Gérer conjointement le secrétariat de la Section, notamment la réception et la transmission des appels téléphoniques, la dactylographie de rapports, notes et diverses correspondances, le tri et la distribution du courrier, l'élaboration de statistiques, la gestion des délais, la participation à la gestion et au développement informatique, et participer à la formation des apprenti-e-s. Veiller au bon fonctionnement administratif de la Section.

Profil: CFC d'employé-e de commerce avec expérience de 2 à 4 ans minimum. Bonnes connaissances de la fiscalité. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale, savoir faire preuve d'empathie, compétences en gestion opérationnelle et compétences d'assistance ou de préparation du travail, et capacité à collaborer avec une grande équipe. Bonnes connaissances des outils informatiques (suite Office notamment). Connaissances de l'allemand souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques, tél. 032 420 55 62, et de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions (tél. 032 420 55 30).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 février 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve PPH ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions met au concours un poste de

Responsable du secteur de l'inspection fiscale à 80-100 %

Mission: Coordonner et superviser les collaborateur-trice-s du secteur de l'inspection fiscale. Mener des expertises fiscales chez les contribuables ou les mandataires sur l'ensemble du territoire cantonal tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Réaliser ponctuellement des contrôles internes auprès des différentes sections du Service des contributions. Veiller au développement d'une analyse risques, à la qualité des processus et à la planification des travaux du secteur de l'inspection fiscale. Rattaché à la direction du Service, le Secteur que vous dirigerez implique une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions.

Profil: Master universitaire en économie ou en droit, diplôme fédéral d'expert-comptable ou d'expert en finance et controlling, ou formation et expérience jugées équivalentes. Les certificats CSI I, IIa et IIb seront nécessaires; le certificat CSI III serait un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans la fiscalité et la conduite d'équipe. Bonnes connaissances des différents outils informatiques modernes. Connaissances de l'allemand souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à travailler de manière autonome et en petite équipe. Savoir faire preuve d'entregent, de diplomatie et de force de conviction. Etre à même de prendre des décisions de manière autonome. Faire preuve d'une grande résistance au stress.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions (tél. 032 420 55 30), ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions (tél. 032 420 55 30).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 février 2022** et comporter la mention « Postulation Responsable du secteur de l'inspection fiscale ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



Le Service des contributions met au concours un poste d'

Expert-e fiscal-e au sein du secteur de l'inspection fiscale à 80-100 %

Mission: Mener des expertises fiscales chez les contribuables ou les mandataires sur l'ensemble du territoire cantonal tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Réaliser ponctuellement des contrôles internes auprès des différentes sections du Service des contributions. Collaborer au développement d'une analyse risques et à la qualité des processus du secteur de l'inspection fiscale. Rattaché à la direction du Service, le Secteur implique une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions.

Profil: Titre HE ou universitaire niveau bacheloret en économie ou en droit, ou formation jugée équivalente. Certificats CSI I, IIa et IIb (ou s'engager à les acquérir en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans la fiscalité. Bonnes connaissances des différents outils informatiques modernes. Connaissances de l'allemand souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à travailler de manière autonome et en petite équipe. Savoir faire preuve d'entregent, de diplomatie et de force de conviction. Etre à même de prendre des décisions de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement: Expert-e fiscal-e II / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions (tél. 032 420 55 30), ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions (tél. 032 420 55 30).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 février 2022** et comporter la mention « Postulation Expert-e fiscal-e II au sein du secteur de l'inspection fiscale ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



Le Service des contributions met au concours un poste d'

Expert-e fiscal-e au sein du secteur de l'inspection fiscale à 80-100 %

Mission: Mener des expertises fiscales chez les contribuables ou les mandataires sur l'ensemble du territoire cantonal tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Réaliser ponctuellement des contrôles internes auprès des différentes sections du Service des contributions. Collaborer au développement d'une analyse risques et à la qualité des processus du secteur de l'inspection fiscale. Rattaché à la direction du Service, le Secteur implique une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions et le-la responsable du secteur.

Profil: Master universitaire en économie ou en droit, ou diplôme fédéral d'expert-comptable ou d'expert en finance et controlling, ou formation et expérience jugées équivalentes. Certificats CSI I, IIa et IIb (ou s'engager à les acquérir en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans la fiscalité. Bonnes connaissances des différents outils informatiques modernes. Connaissances de l'allemand souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à travailler de manière autonome et en petite équipe. Savoir faire preuve d'entregent, de diplomatie et de force de conviction. Etre à même de prendre des décisions de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement: Expert-e fiscal-e III / Classe 18.

Fonction de référence et classe de traitement: Expert-e fiscal-e III / Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions (tél. 032 420 55 30), ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions (tél. 032 420 55 30).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 février 2022** et comporter la mention « Postulation Expert-e fiscal-e III au sein du secteur de l'inspection fiscale ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**


Le Service des contributions, pour sa Section des personnes physiques, met au concours un poste de

Taxateur-trice fiscal-e à 80-100 %

Contrat à durée déterminée de 3 ans.

Mission: Exécuter des travaux administratifs aboutissant à la taxation des

personnes physiques de condition dépendante. Examiner les déclarations d'impôt, les formules annexes et les pièces justificatives. Déterminer la taxation définitive, en cours de période fiscale.

Profil: CFC d'employé-e de commerce, ou formation et expérience jugées équivalentes. Certificat CSI I (ou s'engager à l'obtenir en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Connaissances des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Connaissances de la langue allemande souhaitée. Expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitée. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale, savoir faire preuve d'empathie et avoir le sens de la négociation.

Fonction de référence et classe de traitement: Taxateur-trice fiscal-e II / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions (tél. 032 420 55 30), ou de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques (tél. 032 420 55 60).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 février 2022** et comporter la mention «Postulation Taxateur-trice fiscal-e». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Suite à une réévaluation de la fonction et de la classe salariale, l'annonce ci-dessous est rééditée. Le délai de postulation est prolongé jusqu'au 9 février 2022. Les postulations reçues lors de la première annonce restent valables. Il n'est pas utile de redéposer une nouvelle candidature à la suite de cette nouvelle annonce.



Afin de compléter ses effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Juriste

Taux d'activité: 50%

Mission: Vous transmettez à la direction élargie et aux assistants sociaux des secteurs Protection de l'enfant, Protection de l'adulte et Aide sociale, des conseils et des renseignements juridiques cohérents et indépendants en lien avec les dossiers traités. Vous instruisez et préparez les prises de position. Vous étudiez et traitez des dossiers touchant à différents domaines législatifs (pénal, civil, administratif poursuites, aide sociale, etc.). Vous suivez les évolutions de la jurisprudence fédérale et cantonale dans les domaines de la Protection de l'enfant et de l'adulte. Vous assurez certaines tâches administratives.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une maîtrise universitaire en droit ou formation jugée équivalente. Vous possédez une excellente maîtrise de la langue française et avez de bonnes connaissances de l'allemand. Vous avez de très bonnes compétences rédactionnelles, d'assistance ou de préparation du travail. Vous avez des compétences en gestion opérationnelle, ainsi que le sens de la négociation et des priorités. Vous êtes apte à vous déplacer aisément sur les différentes antennes de travail. Une expérience en droit dans le domaine de la Protection de l'enfant et de l'adulte constitue un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa, classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2022 ou date à convenir.

Lieux de travail: Antenne de Delémont, Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Valérie Scherrer, directrice des SSRJU, au 032 420 72 72 ou par courriel à valerie.scherrer@ssrju.ch

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Juriste» ou par mail à laura.lischer@ssrju.ch, **jusqu'au 9 février 2022**. En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.



Afin d'assurer les missions de notre division «Estimations et Sinistres», et suite à la démission du titulaire, nous souhaitons engager un-e

Estimateur-trice

Domaines d'activité: Estimation des bâtiments; constats et règlements de sinistres en cas de besoin.

Profil souhaité: Diplôme d'architecte EPF ou ETS / HES, ou titre équivalent reconnu HES ou CFC de dessinateur en bâtiment. Indépendant-e ou employé-e disponible au minimum 1 jour par semaine. Connaissance approfondie

die de tous les secteurs du bâtiment. Expérience pertinente en lien avec divers types d'immeubles. Aptitude à travailler seul-e. Sens des responsabilités et du contact, bonne aptitude à la négociation. Bonne maîtrise des outils informatiques. Permis de conduire indispensable. Zone d'activité: Région Delémont. Domicile idéal: District de Delémont.

Nous offrons: Une activité régulière à 20% minimum; un soutien administratif efficace et une formation continue; une participation à la prévoyance professionnelle.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} avril 2022 ou date à convenir.

Si vous êtes intéressé-e et correspondez au profil souhaité, adressez votre candidature manuscrite **d'ici au 25 février 2022**, accompagnée de votre CV et des documents usuels, à: **ECA JURA, Postulation, Case postale 371, 2350 Saignelégier**.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Messieurs François-Xavier Boillat, directeur, au 032 952 18 40, et Benoît Froidevaux, responsable RH, au 032 952 18 50, ou par courrier électronique à: francois-xavier.boillat@eca-jura.ch et benoit.froidevaux@eca-jura.ch.

info@eca-jura.ch / www.eca-jura.ch

Commune mixte de Courgenay

La Commune mixte de Courgenay met au concours le poste de

Chef du service technique à 100%

Votre mission: Participer activement à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil communal. Exécuter et faire exécuter les directives reçues par son supérieur hiérarchique. Entretien des contacts étroits avec le responsable direct et le responsable RH. Entretien une collaboration inter-services. Assurer le management de son équipe, distribuer le travail attribué au personnel confié, en contrôler l'exécution. Assurer la sécurité du personnel sur les lieux de travail. Intégrer l'environnement, les coûts d'exploitation et la gestion des risques dans les opérations confiées. Etre responsable du fonctionnement administratif de son équipe. Faciliter, améliorer le travail, diffuser l'information nécessaire. Gérer les tâches listées dans le cahier des charges en consultation au secrétariat

H\UTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie franco-phone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes suivants:

Responsable Recherche et Développement de 50 à 80%

appelé-e à conduire le département de la recherche et du centre de soutien et promotion de la recherche (CeSPRE);

Assistant-e de recherche en sciences de l'éducation à 50%

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **18 février 2022**

communal ou sur le site de la commune avec principalement la gestion du service technique, du service des eaux et des espaces verts.

Vous êtes au bénéfice: D'un CFC technique (génie civil, horticulture, mécanique, maçonnerie, menuiserie, ...) avec expérience significative en pratique et animation d'équipe. D'une expérience réussie de pilotage d'une équipe technique dans le domaine de compétences. D'une expérience de pilotage de travaux dans un ou plusieurs domaines concernés. D'une bonne maîtrise des outils informatiques et des suites logicielles de bureau-tique. D'un esprit pratique et d'aptitudes manuelles.

Envoyez votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie du CFC (ou titre équivalent) **jusqu'au vendredi 25 février 2022** à l'adresse suivante: Conseil communal, «Postulation», Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay.

Informations complémentaires

Traitement: Echelle des traitements de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2022 ou date à convenir.

Cahier des charges: En consultation au Secrétariat communal et sur le site de la commune de Courgenay.

Renseignements: M^{me} Metafuni Véronique, responsable RH, téléphone 032 471 01 30.

Courgenay, le 27 janvier 2022.

Conseil communal.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Chemins de fer du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice: Chemins de fer du Jura, à l'attention de Roméo Raniero, Rue du Général-Voirol 1, 2710 Tavannes, Suisse. E-mail: romeo.raniero@les-cj.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Chemins de fer du Jura - Département Infrastructure Voie et Bâtiments, à l'attention de Roméo Raniero, Rue de la Gare 23, 2710 Tramelan, Suisse. E-mail: romeo.raniero@les-cj.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 24.2.2022

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone ou par courriel.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 15.3.2022

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse indiquée au chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé (courrier A, timbre postal), signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

Le soumissionnaire doit, dans tous les cas, pouvoir prouver la remise de l'offre dans les délais.

Les offres remises en main propre ou déposées directement à l'adresse du MO ne seront pas prises en considération.

- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
18.3.2022
Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture sera envoyé lors de la notification des résultats de la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de services
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Catégorie de services CPC:**
[12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique
- 2.2 Titre du projet du marché**
Ligne 238 Porrentruy - Bonfol Modification de la gare de Alle et renouvellement intégral de la voie
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 71330000 - Services divers d'ingénierie
Code des frais de construction (CFC):
99 - Honoraires
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Prestations pluridisciplinaires d'ingénieur génie civil et de diverses spécialistes, ainsi que la direction des travaux pour les phases partielles SIA 41 à SIA 53 du projet de la gare de Alle et le renouvellement intégral de la voie.
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**
Gare de Alle, Jura, Suisse
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 2.5.2022. **Fin:** 31.1.2025
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: Selon planning et phasages de travaux du dossier d'appel d'offres.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent y participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent y prendre part.
Le soumissionnaire doit disposer dans son équipe des compétences dans les domaines suivants:
– Ingénieur civil, pilote
– Géotechnique
– Hydrogéologue
Le pilote du soumissionnaire devra impérativement être le bureau qui effectue les prestations d'ingénieur civil.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon les conditions d'appel d'offres.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon les conditions d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du:
3.2.2022 jusqu'au 15.3.2022
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.3 Visite des lieux**
Aucune visite de lieux est prévue.
Les soumissionnaires peuvent se rendre de manière libre sur place dans les parties autorisées au public, mais en aucun cas, ils ne peuvent accéder au domaine ferroviaire.
- 4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure**
Le bureau sd ingénierie Jura SA a établi les études et les documents nécessaires pour la procédure d'approbation des plans (PAP).
Le bureau CSD INGENIEURS SA à Delémont a été mandaté pour des conseils et sondages géologiques. Dans le cadre de ce mandat, trois forages

ont été réalisés, dont un équipé d'un piézomètre. Des investigations complémentaires sont en cours de réalisation.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Une séance d'information a lieu le jeudi 17 février 2022, à 19h00, au hall commun des salles de gymnastique à Courrendlin.

Courrendlin, le 31 janvier 2022.

Le comité du Syndicat.

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 429 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 25 janvier 2022.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Syndicat de chemins du Montchaibeux, Courrendlin

Assemblée des propriétaires fonciers du Syndicat

**Jeudi 17 février 2022, à 19h00, au hall commun
des salles de gymnastique à Courrendlin**

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations.
2. Information sur le décompte final de la desserte forestière.
3. Information sur la clé de répartition et facturation aux propriétaires.
4. Divers.

Courrendlin, le 31 janvier 2022.

Le comité du Syndicat.

Syndicat de chemins du Montchaibeux, Courrendlin

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat de chemins du Montchaibeux à Courrendlin, en accord avec l'Office cantonal de l'environnement, dépose publiquement le dossier de répartition des frais relatif à la desserte forestière et à la mise sur pied d'une communauté de gestion comprenant:

1. Règlement de la répartition des frais
2. Décompte final et tableaux de la répartition des frais

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courrendlin (pendant les heures d'ouverture).

Durée de dépôt: Du lundi 7 février 2022 au lundi 28 février 2022.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, **jusqu'au lundi 28 février 2022 inclusivement**, au Bureau communal de Courrendlin.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre